

Titre de la formation	DE JEPS TENNIS DISTANCIEL DEJEPS - Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport - Spécialité « Perfectionnement sportif » Mention « Tennis »
Référence France Compétences	Cette formation DE JEPS TENNIS est inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles Code RNCP 37480 et permet d'obtenir un titre de niveau 5 Organisme certificateur : Ministère Des Sports Et Des Jeux Olympiques Et Paralympiques Date d'échéance de l'enregistrement : 18-02-2028
Publics cibles	Toute personne âgée de plus de 18 ans qui souhaite obtenir une certification pour devenir enseignant, animateur ou entraîneur dans une perspective de perfectionnement sportif du tennis.
Nombre de participants	Un groupe de 25 personnes maximum
Prérequis et admission	Prérequis <ul style="list-style-type: none"> • Justifier d'un niveau de jeu équivalent au classement fédéral de 15/2 • Justifier d'une expérience d'enseignement : le candidat doit posséder le CQP d'AMT ou le CQP d'ET ou justifier d'une expérience d'encadrement (attestation d'expérience) de 90h en club. • Être titulaire de l'Attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) Conditions d'admission <ul style="list-style-type: none"> • Être âgé de 18 ans minimum dans l'année de formation • Transmettre un dossier d'inscription avec une photo et une copie de la carte d'identité en cours de validité • Fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'activité ou des activités physiques ou sportives, datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation. • Pour les jeunes Français de moins de 25 ans, fournir l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté
Positionnement	Le positionnement est réalisé par un entretien avec le responsable ou le coordonnateur de la formation incluant si besoin des tests de sélection (quizz et/ou animation de situation pédagogique (possibilité de fournir des vidéos) A l'issue, le stagiaire se verra proposer un Plan Individuel de Formation (PIF) en fonction des résultats.
Objectifs pédagogiques	<i>A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un projet d'action • Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action • Conduire une démarche de perfectionnement sportif en tennis • Encadrer le tennis en sécurité

<p>Programme</p>	<p>Le programme du DE JEPS ASEC DPTR se décline en 4 Unités de Compétences (UC) :</p> <p>UC 1 - CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • C1.1 - Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel en tenant compte des particularités des publics impliqués • C1.2 - Formaliser les éléments d'un projet d'action en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués • C1.3 - Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués <p>UC 2 - COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • C2.1 - Animer une équipe de travail en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous • C2.2 - Promouvoir les actions programmées en adaptant les modalités de communication aux singularités de son interlocuteur • C2.3 - Gérer la logistique des programmes d'action • C2.4 - Animer la démarche qualité <p>UC 3 - CONDUIRE UNE DÉMARCHÉ DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF EN TENNIS</p> <ul style="list-style-type: none"> • C3.1 - Conduire une démarche d'enseignement en tennis en prenant en compte les particularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants • C3.2 - Conduire une démarche d'entraînement en tennis à partir des caractéristiques singulières adaptées aux objectifs de perfectionnement sportif des pratiquants • C3.3 - Conduire des actions de formation en tennis en prenant en compte les singularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants <p>UC 4 - ENCADRER LE TENNIS EN SÉCURITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • C 4.1 - Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en tennis • C4.2 - Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité • C 4.3 - Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en tennis en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques • C 4.4 - Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en tennis tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers
<p>Durée de formation</p>	<p>Durée en heure : 700 h sur 9 mois Modalités présentielles (25%) et distancielles (75%) Rythme d'alternance : 2 demi-journées de formation/semaine et 4 jours en structure</p>
<p>Lieu de la formation</p>	<p>Sur teams pour les classes virtuelles Sur notre plateforme LMS Learnybox pour les contenus e-learning Tennis Club de Croissy sur Seine - Chem. de Ronde, 78290 Croissy Sur Seine</p>

<p>Méthodes et moyens pédagogiques</p>	<p>Les méthodes pédagogiques utilisées sont diversifiées, actives et participatives pour favoriser les échanges et la pratique.</p> <p>La formation est composée de différentes modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Classe virtuelle (1 matinée / semaine - 80h) • Suivi de contenus e-learning diffusés via notre plateforme LearnyBox composée de vidéos pour les notions théoriques, d'études de cas pratiques, de mise en application d'outils/exercices (312h à réaliser en autonomie) • 2 regroupements d'une semaine en présentiel sur une alternance de temps théorique et pratique • Des rendez-vous individuels sont organisés à distance avec un tuteur coach permettant un accompagnement pédagogique tout au long du parcours
<p>Modalités de suivi et d'évaluation de la formation</p>	<p>Le suivi de la formation est organisé sous forme d'évaluations formatives réalisées au moyen de : documents numériques, questionnaires, travaux de recherche et écrits, comptes-rendus d'analyse de situation qui permettent d'apprécier la progression des stagiaires tout au long de la formation.</p> <p>Les notions théoriques du programme sont évaluées à chaque période de formation à travers la rédaction progressive des dossiers préparatoires aux épreuves certificatives.</p>
<p>Modalités certificatives</p>	<p>Les épreuves certificatives sont évaluées à distance dans les conditions suivantes :</p> <p>UC 1 & UC 2 : Une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2. La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un document écrit analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif en tennis, • une soutenance orale. <p>UC 3 : L'épreuve certificative est réalisée au moyen des deux modalités suivantes (A et B):</p> <p>A) – un document numérique portant sur une démarche d'enseignement collectif en tennis et d'une démarche de formation en tennis</p> <p>B) un document numérique portant sur une démarche d'entraînement en tennis et d'une démarche de formation en tennis, – une conduite de séance individuelle suivie d'une soutenance orale.</p> <p>UC 4 : L'épreuve certificative est réalisée au moyen d'une soutenance orale portant sur les aspects sécuritaires.</p> <p>La certification est délivrée par le recteur de région académique dès lors que le candidat justifie de la possession de la totalité des unités capitalisables quel qu'en soit le mode d'acquisition.</p>
<p>Encadrement pédagogique</p>	<p>Responsable de la formation : Catherine BARREAU</p> <p>Voir le descriptif de l'équipe pédagogique sur notre site internet</p> <p>Conseillère en Insertion Professionnelle : Cécile Karafka</p>
<p>Modalités d'inscription et délais d'accès</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Modalités d'inscription : Fournir un dossier d'inscription à retourner avec toutes les pièces demandées jusqu'à 15 jours avant le démarrage 2. Participer à une session de positionnement
<p>Conditions tarifaires et financement</p>	<p>Cette formation est accessible par divers financements et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Contrat d'apprentissage – Contrat de professionnalisation – Aides régionales ou Pôle emploi – Financement personnel ou CPF

	<ul style="list-style-type: none"> – Plan de développement de compétences (OPCO ou entreprises) – Projet de Transitions Professionnelles <p><i>Le principe de la gratuité s'applique pour le stagiaire et son représentant légal dans le cadre de la signature d'un contrat d'alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation)</i></p> <p><i>Pour plus de précisions, nous consulter</i></p>
<p>Accessibilité aux personnes en situation de handicap</p>	<p>Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.</p> <p>En amont de votre inscription, contacter directement notre référent handicap pour effectuer ensemble une analyse de vos besoins au regard des différentes composantes de la formation afin d'envisager ensemble les aménagements possibles et utiles à la compensation de votre handicap.</p> <p>Référent handicap : Cécile KARAFKA – c.karafka@trans-faire.fr</p>
<p>Poursuite ou passerelles possibles après la formation</p>	<p>Passerelles :</p> <p><i>Possibilité de poursuivre sur DE JEPS sur d'autres mentions à condition de répondre aux prérequis spécifiques</i></p> <p>Poursuite de parcours : <i>Il est possible de poursuivre son parcours de formation en DES JEPS spécialité « performance sportive » (accessibles selon des prérequis spécifiques)</i></p>
<p>Secteur d'activités et types d'emplois</p>	<p>Secteurs d'activités :</p> <p>Le titulaire du DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif », mention « tennis», exerce son activité dans le cadre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -structures privées relevant du secteur associatif notamment les associations affiliées à la Fédération français tennis (FFT) -collectivités locales et territoriales -accueils collectifs de mineurs -au titre de travailleur indépendant. <p>Type d'emplois accessibles :</p> <p>Le titulaire du DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif », mention « tennis » occupe principalement l'emploi de moniteur de tennis.</p>